VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17 !

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu d'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, **ne prenez pas de risques;** privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- **ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre;**
- **interdisez l'accès des lieux.**

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- **Faites opposition auprès de votre banque,** pour vos chéquiers et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...) ;
- **déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie** en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : **https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/**
- **déclarez le vol à votre assureur,** par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?
Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

Ma sécurité
Application grand public

www.interieur.gouv.fr

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Contre les **cambriolages,** ayez les **bons réflexes !**

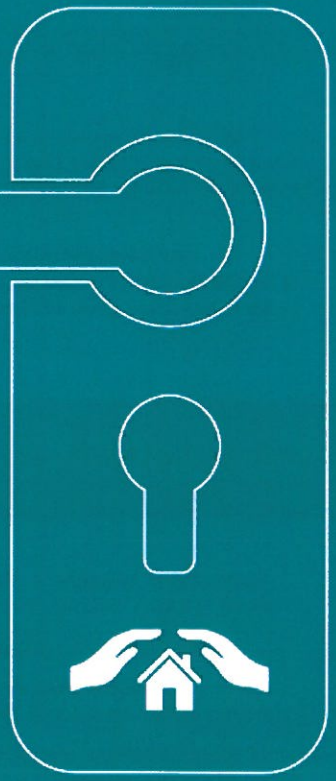

POLICE NATIONALE

AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS

- **Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable,** d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.
- **Installez des équipements adaptés et agréés** (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ PRÉVOYANT

- **Photographiez vos objets de valeur.** En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
- **Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur.** Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

- **Changez les serrures de votre domicile** si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.
- **Fermez la porte à double tour,** même lorsque vous êtes chez vous.
- **Faites attention à tous les accès.** Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, **assurez-vous de son identité.** En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- **Placez en lieu sûr** vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

- **N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.**
- **Ne laissez pas vos clés sous le paillasson,** dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- De nuit, en période estivale, **évitez de laisser les fenêtres ouvertes,** surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

- **Informez votre entourage** de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).
- **Faites suivre votre courrier** ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- **Votre domicile doit paraître habité** tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences sur vos réseaux sociaux. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

→ Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

→ Afin de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier. Contactez votre maire, pivot du dispositif.

→ Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ?
Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile à condition de signaler votre absence.
Vous disposez désormais de deux possibilités pour vous inscrire au dispositif OTV :

- soit **en vous déplaçant auprès d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie** de votre choix ;
- soit **en vous inscrivant en ligne** via le site **service-public.fr** en vous identifiant avec un compte France Connect.

Quelque soit la démarche, un récépissé vous sera remis.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Le bon réflexe contre les cambriolages

Partez sereinement en vacances et bénéficiez
de la surveillance de votre domicile
en vous inscrivant **en ligne sur service-public.fr**

Scannez le QR code pour vous inscrire en ligne

POLICE NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Le bon réflexe contre les cambriolages

Partez sereinement en vacances et bénéficiez
de la surveillance de votre domicile
en vous inscrivant **en ligne sur service-public.fr**

Scannez le QR code pour vous inscrire en ligne

POLICE NATIONALE